



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'alimentation

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL
INDEPENDANT A L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références réglementaires :

Agrément des produits phytopharmaceutiques :

- Articles L254-1 à L.254-12 et R.254-1 à R.254-30 du code rural et de la pêche maritime, relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques;
- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Délégation de signature :

- Décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- Délégation de signature du préfet de la région Languedoc-Roussillon au DRAAF du Languedoc-Roussillon en date du 11 juillet 2013 ;
- Subdélégation de signature du DRAAF aux chefs de service en date du 15 juillet 2013 ;

L'organisme DAUDET PAYSAGES SARL

Domicilié à :

**ZA de la Broue
BP 10**

30300 JONQUIERES ST VINCENT

est agréé sous le numéro d'immatriculation : LR00508

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : NON
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : OUI
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application : NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration, doit apparaître dans les documents commerciaux et être affiché dans les locaux accessibles à la clientèle.

DRAAF-SRAL LR Place Chaptal CS 70039 34060 MONTPELLIER CEDEX 2

Téléphone : 04 67 10 19 50 - Télécopie : 04 67 10 19 46

E-mail : sral.draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr

Liste des établissements agréés :

DAUDET PAYSAGES SARL SIRET 42044480400017	30300	JONQUIERES ST VINCENT
--	-------	-----------------------

Fait à Montpellier, le mercredi 25 septembre 2013

Pour le Préfet, par délégation
le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt,
et par subdélégation
Le Responsable du Pôle inspections mutualisées,


Christophe PUEYO





BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Certification

Certificat

Attribué à

DAUDET PAYSAGES SAS

6 RUE DOMITIENNE ZA DE LA BROUE
30300 JONQUIERES ST VINCENT - FRANCE

Siret n°: 42044480400017

Bureau Veritas Certification France certifie que l'entreprise susmentionnée a été évaluée et jugée conforme pour bénéficier de l'agrément d'entreprise, conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat, concernant:

Le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 modifié, et les arrêtés correspondants, du 16/10/2020, dans leur version en vigueur à la date d'édition du présent certificat, fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la ou les activités ci-dessous concernant les produits phytopharmaceutiques :

APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE, HORS TRAITEMENT DE SEMENCES

Date de certification initiale:

11 septembre 2013

Sous réserve du respect des exigences, vérifiées selon le plan de contrôle prévu, ce certificat n° **FR010870 - 3** est valide jusqu'au **10 septembre 2028**

Pour vérifier la validité du certificat appelez au : + 33(0)2 99 23 30 64

Bureau Veritas Certification France est reconnu pour la certification de vente, distribution, d'application, et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Paris La Défense, le 06 septembre 2022

Pour le Président, Laurent Croguennec

